

## Comment coter la mise en place d'une oxygénothérapie à domicile ?

Pour l'initiation de la stratégie de prise en charge à domicile, vous avez la possibilité de facturer la majoration pour « *consultation initiale d'information du patient et de mise en place d'une stratégie thérapeutique* » (MIS) d'une valeur de 30 euros dans le respect des règles de l'article 15.9 de la NGAP.

**Pour les médecins généralistes les cotations attendues sont par exemple pour un secteur 1 :**



- (Télé)Consultation :

- o TCG/G/GS (25 euros) + MIS (30 euros) = 55 euros

- Visite à domicile :

- o VG/VGS (25 euros) + MD (10 euros) + MIS (30 euros) = 65 euros

**Une deuxième MIS est facturable au cours de la prise en charge uniquement si une nouvelle consultation se fait au domicile du patient :**

- VG/VGS (25 euros) + MD (10 euros) + MIS (30 euros) = 65 euros

Le reste de la prise en charge de ces patients est facturé selon les principes conventionnels habituels ou, le cas échéant, avec les mesures dérogatoires en vigueur le temps de l'état d'urgence sanitaire.

Contact : [sos.covid@csmf.org](mailto:sos.covid@csmf.org)